

Domaine des Vieux Chênes

Convention

Vous séjournez au Domaine des Vieux Chênes. Afin que tout se passe au mieux, nous vous demandons de prendre connaissance de cette convention et de la valider avec votre signature.

1. PARKING

- 1.1. Il est strictement interdit de se garer dans la rue ou dans le village. Seul le parking du Domaine est autorisé.
- 1.2. Lors de votre arrivée sur les lieux, nous vous suggérons de nommer une personne qui organise le stationnement des véhicules et s'assure qu'ils sont tous garés au bon endroit.
- 1.3. Le Domaine des Vieux Chênes décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur ou à l'intérieur des véhicules.

2. RESPECT DES LIEUX

- 2.1. Les confettis sont autorisés uniquement à l'intérieur du chapiteau blanc.
- 2.2. Les ballots de paille et les feux d'artifices sont interdits sur l'ensemble du Domaine.
- 2.3. Les jeunes arbres plantés sont fragiles, nous vous demandons d'en prendre soin.
- 2.4. À l'étage de la Fermette et de la Voisinette, dans le Dortoir et le Village des Artistes, les chaussures, boissons et nourritures sont strictement interdits.
- 2.5. Seule la bière en fûts commandée directement au Domaine est acceptée, les canettes, bouteilles en verre et autres fûts sont interdits.
- 2.6. Il est strictement interdit de fumer dans la Voisinette, la Fermette, la Grange, le Dortoir et le Village des Artistes.

3. VOISINAGE

- 3.1. Les voisins ne sont pas très loin. Il est nécessaire que vos convives maintiennent le calme lorsqu'ils regagnent leurs voitures et quittent les lieux (pas de klaxons ni de démarrage brutal).

Domaine des Vieux Chênes

Convention

3.2. Faire de nombreux aller-retours inutiles en voiture dans le village est interdit. Une conduite exemplaire est attendue de votre part et de celle de vos invités.

3.3. Au Domaine, seule la sonorisation mise à disposition peut être utilisée : que ce soit dans la Fermette, la Voisinette, la Grange et/ou les Chapiteaux. Nous n'acceptons pas de matériel de sonorisation amené par des invités. L'utilisation d'une autre sonorisation ou l'oubli d'une sonorisation en extérieur au-delà de 21h, pourrait mettre fin à votre location.

4. DÉCHETS ET POUBELLES

4.1. Les déchets doivent être impérativement triés tout au long de votre événement.

4.2. Bac Compost : Toutes les matières organiques

Bac Jaune Recyclage : Plastiques de toutes sortes, papiers, cartons, aluminium (voir détails sur le bac collecteur)

Bac gris Tout Venant : Papiers souillés, éponges, masques, mouchoirs, pansements, compresses, polystyrène.

4.3. Les bouteilles de verres vides doivent être jetées par les organisateurs (le conteneur le plus proche se trouve dans le village : 5 rue de la terrière, Pargny-Filain)

4.4. Les poubelles seront refusées si nous observons que le tri n'a pas été ou mal effectué. Ce sera notamment le cas si tout est jeté dans le bac Tout Venant. Seuls 2 sacs de tout venant sont acceptés pour l'ensemble du séjour.

4.5. Les déchets une fois triés doivent être déposés dans les collecteurs de tri correspondant, situés au niveau du chêne devant l'atelier. (bâtiment contigu au parking).

5. CIGARETTES ET MÉGOTS

Après chaque événement, des dizaines de mégots de cigarettes sont retrouvés dans les pelouses et les graviers malgré les nombreux cendriers mis à disposition. C'est pourquoi dorénavant nous mettons à votre disposition des cendriers mobiles que vous pouvez déplacer aux endroits que vous utilisez pour fumer.

6. MÉNAGE ET MOBILIER

Domaine des Vieux Chênes

Convention

- 6.1. Les lieux doivent être laissés dans l'état dans lequel vous les avez trouvés.
- 6.2. Tout le mobilier doit être remis dans la disposition dans laquelle vous l'avez trouvé en arrivant sur les lieux.
- 6.3. La vaisselle doit être nettoyée et rangée.
- 6.4. Le lave-vaisselle doit être vidé et le filtre nettoyé avant votre départ.
- 6.5. Les surfaces (bars, tables...) et les sols doivent être aussi propres qu'à votre arrivée.

La prestation de ménage (en option) comprend uniquement le nettoyage des sols pour lesquels vous avez choisi cette option. Le reste des surfaces (tables) et autres (vaisselle, mobilier sali par la terre etc) reste sous votre responsabilité en termes de nettoyage.

7. ASSURANCES

- 7.1. Nous vous demandons de nous fournir une attestation d'extension de responsabilité civile (gratuite auprès de votre assureur). Les vols et/ou dégradations qui pourraient avoir lieu sur l'ensemble du site sont en effet sous votre responsabilité.

8. SÉCURITÉ

- 8.1. Vous vous engagez à respecter, et à faire respecter par vos invités, les consignes de sécurité en vigueur dans l'ensemble du domaine. Les sorties de secours doivent être dégagées et les extincteurs doivent rester visibles et accessibles.
- 8.2. Les parents sont responsables de leurs enfants, en particulier au regard des étangs du parc. La baignade y est strictement interdite.

Domaine des Vieux Chênes

Convention

9. CAUTION ET PÉNALITÉS

9.1. Une caution de 5000€ est demandée 1 mois avant l'arrivée et restituée dans la semaine qui suit votre séjour, lorsque nous aurons pu constater que le site n'a pas subi de dégradation. Elle est adressée par voie postale au 4 rue de la tuilerie 02000 Pargny Filain. Sa réception est impérative avant votre arrivée.

En cas de dégradations sur le site, nous conserverons la caution jusqu'à ce que l'équipe du Domaine ait chiffré le montant des dégradations de façon exacte et nous vous rembourserons la différence sur présentation de facture.

A titre d'exemple :

Une odeur de cigarettes dans les espaces intérieurs	150€ par lieux
Lave-vaisselle non vidé / Filtre non nettoyé	20€
Vaisselle jetable laissée sur place	50€
Mégots trouvés au sol	1€/mégot
Dégradation de la végétation	100 € par sujet ou lieu
Casse de matériel	Coût réel de remplacement et main d'oeuvre
Heure de ménage supplémentaire	50 € par heure
Traces de terres/chaussures à l'intérieur	250€ par lieu
Alcool dans les chambres	100 € par chambre
Accès interdit aux lieux non-réservés	350 €

Domaine des Vieux Chênes

Convention

Utilisation d'une sonorisation ne faisant pas partie du Domaine	750 € par nuit
Heure supplémentaire / départ en retard	130 € de l'heure
Poubelles non triées	250 € + le temps de travail nécessaire pour re-trier les poubelles
Tapage nocturne/plainte des voisins	1000 € par nuit
Frais de gestion des incidents	25% du montant total des dommages

10. CONSOMMABLES ET FRAIS ANNEXES

10.1 Un relevé de compteur sera fait aux états des lieux d'entrée et de sortie, pour calculer les charges d'électricité qui seront à régler après votre séjour.

Jour d'arrivée (.....) :

Jour de départ (.....) :

Différence =

Montant x prix du kwh au moment de votre événement =

10.2 Chauffage à air pulsé :

Le prix du chauffage du grand chapiteau blanc et du chapiteau de Léa sont indexés sur le cours du fuel au moment de votre événement

10.3 Le stère de bois pour les poêles à bois de la grange, les cheminées et l'espace barbecue est à 95 euros.

10.4 Le montant de la taxe de séjour est à prévoir en supplément, il correspond au produit du nombre de nuitées effectuées par le tarif variable suivant qui est fonction :

du prix de l'hébergement, du nombre d'occupants, du pourcentage fixé par délibération.

Nom et numéro de téléphone de la personne référente pendant l'événement (en dehors des organisateurs) :

.....
.....

Domaine des Vieux Chênes

Convention

Nous avons lu et approuvons les règles de location du Domaine des Vieux

chênes.

Noms et prénoms des signataires Signature(s)